



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018

du Département de la santé et de l'action sociale

Chaque entité est présentée selon les rubriques suivantes

- Événements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Groupes de prestations
- Sources d'informations complémentaires

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Rapports annuels en ligne, par entité

- Secrétariat général du département de la santé et de l'action sociale (SG-DSAS)
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
- Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)
- Service de la santé publique (SSP)
- Hospices - CHUV

2018 au Département de la Santé et de l'Action sociale (DSAS)

Réorganisation du Département de la santé et de l'action sociale

Dès le 1er janvier 2019, le DSAS comprend deux directions générales: celle de la santé (DGS) qui recouvre les missions et les activités de l'ancien Service de la santé publique et celle de la cohésion sociale (DGCS) qui regroupe l'ensemble des prestations sociales gérées auparavant par le Service des assurances sociales et de l'hébergement et par le Service de prévoyance et d'action sociales.

Pilotage de la politique sociale

Unités communes aux Offices Régionaux de Placement et Centre Sociaux Régionaux

Le Conseil d'Etat a décidé d'étendre le dispositif d'unité commune ORP-CSR, réalisé dans un premier temps par un projet pilote à la Ville de Lausanne, à l'ensemble du canton de manière progressive. Depuis novembre 2018, la généralisation du dispositif est effective à Lausanne. L'unité commune du

Jura Nord-vaudois démarrera ses activités au courant du 1er trimestre 2019. Les travaux se poursuivront en 2019 pour étendre le dispositif à l'ensemble des RAS.

Programme cantonal de prévention du surendettement

La nouvelle campagne de prévention du surendettement a été lancée en novembre 2018 sous le slogan «PARLONS CASH!». Destinée tant aux jeunes qu'aux adultes, elle entend interroger notre rapport à l'argent sous la forme d'une vidéo, sur les réseaux sociaux, ainsi que sur divers supports. Au 0840 43 21 00, la permanence téléphonique reçoit plus de 1'000 appels par année. Ce numéro gratuit et anonyme est la porte d'entrée principale dans le dispositif de prévention du canton. On y accède à des conseils pratiques et individuels en matière de gestion de dettes, dispensés par des professionnels et au besoin une orientation vers les services à même de fournir une aide. Par ailleurs, plus de 11'000 élèves ont été sensibilisés à la problématique du surendettement et à la gestion de l'argent en général.

Aide et insertion sociale

Orientation des jeunes vers la formation

Le programme FORJAD permet aux jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation et d'être soutenus durant toute sa durée. Ce soutien s'inscrit autour des axes scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel. Chaque année, le nombre de nouveaux inscrits augmente: la volée de la rentrée 2012 en comptait 330 et celle de 2018 en compte 457. Le taux de réussite global est de 65% (maintien en formation et obtention de la certification). Au total, près de 1'400 jeunes sont sortis diplômés à l'issue de formations qui se déroulent au sein d'entreprises en voie duale, en écoles de métiers ou auprès d'institutions formatrices.

Projets pour les bénéficiaires de plus de 50 ans à l'aide sociale

Différentes mesures spécifiques ont été développées exclusivement pour cette population. Les bénéficiaires âgés de plus de 50 ans au RI peuvent notamment accéder à des missions temporaires lors de période de remplacement au sein des entreprises (maladie longue durée, congé maternité, congé militaire, etc.). Les premiers résultats intermédiaires sont encourageants avec un taux de placement en mission de l'ordre de 50%.

Bourses d'études

Durant l'année 2018, l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE) a mené différents projets, dont un avec l'Agence d'assurances sociales de Lausanne, afin de se doter d'une organisation et d'outils plus efficaces. Ces projets ont engendrés des améliorations concrètes (adaptation des horaires de réception,

création d'un formulaire d'éligibilité sur le site Internet de l'OCBE, réorganisation des équipes). Un formulaire de demande en ligne verra le jour en 2019. Il facilitera la saisie des demandes de bourses. Les pics de dépôts devraient ainsi pouvoir être mieux absorbés et les décisions rendues plus rapidement grâce à la réception de dossiers complets.

Subsides à l'assurance-maladie

À partir du 1er septembre 2018, le Conseil d'État a décidé d'introduire un subside complémentaire permettant de plafonner à 12% le poids des primes sur le budget des ménages. Il a ainsi mis en œuvre une première étape de la réalisation du dispositif, en lien avec les mesures RIE III votées par le peuple vaudois. A partir du 1er janvier 2019, ce plafond est passé à 10%. Cette mesure pourrait profiter à des dizaines de milliers de personnes pour lesquelles le paiement des primes de l'assurance-maladie représente une charge financière importante.

Optimisation de la réponse à l'urgence

Dans la suite de la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les Régions de Santé, le DSAS a priorisé son intervention autour de l'optimisation des trajectoires cliniques, et en premier lieu le processus de réponse à l'urgence. Cela implique une coordination accrue entre tous les différents acteurs participant à l'accueil, au tri et à l'orientation, ainsi qu'à la prise en charge des situations d'urgence, quelle que soit leur gravité. L'objectif visé est de renforcer les prises en charge dans les lieux de vie des personnes et de proposer des alternatives à l'hospitalisation. Quatre mandataires régionaux sont chargés de mener cette mission à bien: la PMU dans la région Centre, le Réseau Santé Nord Broye pour le Nord et la Broye, la Fondation La Côte pour l'Ouest et l'Hôpital Riviera Chablais pour la région Est. En parallèle, un travail s'est effectué sur la garde médicale, permettant la signature d'une convention avec la SVM qui entre en vigueur au 1er janvier 2019.

Projet Alliance Santé

Sous l'impulsion du DSAS et l'appui de la Faculté de biologie et médecine (FBM), le Service de la santé publique (SSP) a mis sur pied et piloté le projet Alliance Santé. L'objectif a été de regrouper des activités de la Polyclinique médicale universitaire (PMU), de l'institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST), de l'association Promotion Santé Vaud (ProSV) et du Programme cantonal diabète (Pcd) au sein d'un établissement de droit public vaudois : le centre universitaire de médecine générale et santé publique.

Création de l'association intercantonale CARA

Trois cantons romands, Genève, Valais et Vaud ont créé l'association CARA dans le but de poursuivre et d'étendre la mise en place du dossier électronique du patient (DEP). Les cantons de Fribourg et du Jura les ont rejoints courant 2018. Grâce à cette collaboration, les cantons membres partagent les bénéfices des expériences déjà menées dans certains cantons ainsi que les coûts liés à la plateforme et à sa certification.

Constructions hospitalières

Plusieurs projets stratégiques d'envergure ont été achevés en 2018, dont le Centre de neurosciences psychiatriques à Prilly (VD), la plateforme logistique PLEXUS-Santé mutualisée entre le CHUV et les HUG, et l'Unité centralisée de production du CHUV à Bussigny (VD). Sur la cité hospitalière, la refonte complète du bloc opératoire central situé au BH05 s'est poursuivie, tandis qu'à Epalinges, le CHUV et Biopôle SA ont adjugé la conception et réalisation en entreprise totale de plusieurs édifices destinés à la recherche et à la médecine de pointe, dont un bâtiment d'une surface totale d'environ 9100 m² dédié aux activités de recherche soutenues par l'Institut Ludwig (ingénierie immunitaire en oncologie).

Secrétariat général du département de la santé et de l'action sociale (SG-DSAS)

En sus de la délivrance des prestations habituelles de ses différentes entités, il est à relever que le Secrétariat général a assuré la conduite du projet de nouvelle organisation du département durant le premier semestre de l'année 2019. Pour se faire, il a pu bénéficier de l'appui et de l'expérience de l'Unité d'appui en management et en organisation (UCA) ainsi que de la participation de référents désignés par les services. Quatre séances d'informations plénières dédiées au projet ont eues lieu sur l'année 2019 au rythme de l'avancement dudit projet.

Après avoir mené plus d'une vingtaine d'entretiens durant le premier trimestre, un catalogue des prestations a été réalisé et fait l'objet d'une présentation lors d'une demi-journée de travail en avril réunissant plus d'une cinquantaine de cadres des services du DSAS.

Le travail a ensuite porté sur la définition de l'organisation de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) qui a été présentée aux Collaboratrices et Collaborateurs le 29 juin. La création de la DGCS a eu un impact sur l'organisation du Secrétariat général du fait du rattachement au 1^{er} janvier 2019 de l'entité RDU ainsi que du responsable de l'entité d'Unité de recherche et de statistiques.

A partir du 1^{er} juillet, la conduite du projet de mise en œuvre de la DGCS a été reprise par son directeur général, M. Fabrice Ghelfi. Celui-ci a fait l'objet d'une désignation par le Conseil d'Etat, de même que Mme Stéphanie Monod en qualité de directrice générale de la santé à la fin mars.

En matière de ressources humaines et d'apprentissage départemental, l'introduction du nouvel outil de gestion SIRH est à relever. Ce nouvel outil attribue de nouvelles responsabilités pour les RH de service dans la gestion du personnel. Concernant la diversification des candidats à l'apprentissage, des nouveaux partenariats ont permis le développement de synergies. Il est également à relever que la nouvelle organisation du secrétariat général offre une nouvelle dynamique de travail et un positionnement plus actif de la fonction.

En matière d'inspections par le Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS), les objectifs annuels ont été remplis pour les tours d'inspection, notamment dans les institutions sociales éducatifs et les EMS. Un audit qualité réalisé par un organe externe a permis le renouvellement de son accréditation.

Dans la dynamique de nouvelle organisation du DSAS, le fonctionnement du Centre de documentation (CDoc) a fait l'objet d'une analyse et l'inventaire de ses ouvrages a été redimensionné au profit de la conservation de ses ouvrages les plus récents. Le CDoc a ainsi pu emménager au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP).

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SG-DSAS

En ce qui concerne la participation aux projets informatiques, le service a contribué de manière importante au projet Bleu-Siel via la participation régulière et l'implication d'une de ses collaboratrices administrative de même que la reprise en main du projet DIVESS, outil utilisé par l'équipe du Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS).

Le Fonds santé et sécurité des travailleurs du secteur de la construction a terminé son deuxième exercice en délivrant des prestations couvrant la période de décembre 2017 à mars 2018. Le Fonds a principalement financé en 2018 les prestations financières complémentaires aux indemnités versées au nom de la LACI lors des interruptions de chantier causées par les intempéries. Une série de mesures concrètes portant sur les deux autres prestations (prévention au travail et appui financier ponctuel pour travailleur-se-s en fin de droit au chômage) ont été discutées et seront mises en œuvre en 2019.

Le Comité de révision des mesures de contraintes en établissements socio-éducatifs (COREV), repris depuis fin 2017 par la secrétaire générale adjointe soutenue dans cette tâche par une chargée de mission, a vu sa composition modifiée en 2018 par un renforcement des représentants du domaine de la santé (psychiatrie). Un échange avec l'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) a permis de clarifier les attentes et besoins des établissements socio-éducatifs au niveau du suivi des mesures de contrainte par le COREV.

Les études lancées en 2017 afin de comparer les conditions de travail des secteurs sanitaires parapublic et public ont été finalisées en 2018. Elles confirment l'existence d'un écart salarial en défaveur des employés relevant de la Convention collective de travail du secteur sanitaire parapublic vaudois et permettent de mesurer les moyens financiers nécessaires à une revalorisation.

La Commission tripartite (DSAS-Procap-UNIA) a terminé sa première année d'activité. Instaurée à la fin de 2017, chargée d'analyser les dossiers de personnes dont les demandes de prestations auprès des assurances sociales (invalidité ou accident) ou privées (perte de gain maladie) ont été soit refusées, soit suspendues, cette commission a analysé près de 20 dossiers en 2018. Sur la base d'un préavis discuté en commission (composée de représentant-e-s du CHUV, de l'association Procap et du syndicat UNIA), dix ont fait l'objet d'une demande d'expertise mono-, bi ou pluridisciplinaire et versées aux dossiers transmis à l'assurance concernée.

Un premier tableau général recensant les audits menés au sein du DSAS dans les institutions sanitaires et sociales a été élaboré. Il permet de disposer ainsi d'une vision globale de ces audits, de renforcer leur cohérence et d'améliorer la méthodologie, ainsi que les outils utilisés.

Le troisième rapport d'analyse sur les dynamiques de la pauvreté et du recours au RI a été élaboré sur la base de l'enquête longitudinale sur les trajectoires des ménages PSM Vaud d'une part et la Base de données longitudinales RI (BDLRI) d'autre part.

Sont également à relever :

- Le soutien à l'association OPRE Rrom dans le développement d'un projet d'aide permettant d'améliorer les conditions de vie en Roumanie de la communauté rom de passage en Suisse.
- Les travaux d'initialisation d'un monitoring des places d'apprentissage, de stages et mesures de formation dans le domaine parapublic subvention en lien avec le DSAS.
- Le lancement d'un groupe interdépartemental sur l'insertion professionnelle à l'ACV de personnes en situation de vulnérabilité.

Groupes de prestations du SG-DSAS

41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'État ou toute autre activité de nature politique.
- Lancement et gestion de projets transversaux

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le chef de département.
- Appui au chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en œuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du chef du département.
- Appui au chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.
- Coordination du système de contrôle qualité sanitaire et social

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres départements et/ou services de l'administration cantonale.
- Usagers de certaines prestations sociales et sanitaires.

41.2 Ressources humaines

Descriptif

- Gestion des RH du secrétariat général.
- Gestion des apprentis et des formateurs du DSAS (hors CHUV).
- Développement des synergies, des collaborations, et maintien de celles déjà développées avec

les partenaires externes.

- Conseil et appui à la hiérarchie dans toutes les situations particulièrement lourdes ou difficiles
- Suivi des procédures RH et garantie de sa conformité au cadre règlementaire et légal.
- Diversification des engagements afin de permettre à des personnes moins favorisées de travailler au SG.
- Soutien aux services dans leurs processus de recrutement, de médiation, d'évaluation des prestations, de formation continue du personnel.
- Organisation des manifestations récréatives ou officielles du DSAS.
- Relations avec le SPEV, ou entre le SPEV et les services, pour toutes formalités relatives aux collaborateurs.
- Assister la hiérarchie dans les conflits et assurer le lien avec les représentants du personnel et partenaires du réseau RH.
- Organisation de formation sur mesure en faveur des collaborateurs.
- Veiller aux conditions de travail des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Jeunes adultes ou adultes en recherche de places d'apprentissage (employé-e-s de commerce, assistant-e-s de bureau, médiamaticien-ne)
- Sportifs d'élite / Ecoles / Professionnel-le-s de l'apprentissage
- DSAS (CHUV) / DIRH (SPEV) / DFJC / DIS
- CEP / CVAJ / app-app / Le Repuis / Orif / Impact
- Services traiteur

41.4 Unité financière départemental et logistique

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Coordination de la procédure budgétaire du département
- Établissement du budget du SG-DSAS
- Coordination et collaboration à l'exploitation du budget du département: suivi budgétaire mensuel et trimestriel, contrôle et suivi des propositions au CE à caractère financier (en particulier crédits supplémentaires et reports de crédit).
- Comptabilité générale du département, préparation et conduite du bouclage comptable annuel ainsi que des clôtures trimestrielles.
- Contrôle, suivi et coordination des objets d'investissements du DSAS (EMPD, crédits d'études, TCA, budget) et planification des garanties (budget et suivi).
- Gestion de la facture sociale aux communes: calcul, établissement et envoi des factures annuelles (acomptes puis décompte final), gestion des encaissements et des rappels, échange de correspondance avec les communes.

- SCL-système de contrôle interne: mise sur pied pour le service ainsi que coordination au niveau du département.
-

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'État
- Commission des finances
- Communes vaudoises (facture sociale)
- SCL (facture sociale).

41.5 Politique sociale

Les missions générales imparties à la section Politique sociale sont doubles:

- D'une part, la section veille et contribue à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS (SASH et SPAS).
- D'autre part, elle collabore à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre, voire se charger du développement et de la mise en oeuvre de certains projets transversaux.

Elle a comme missions particulières:

- Fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale cantonale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin.
- Suivre les dossiers du domaine sociale et prendre position à l'attention du CDSAS, du SG DSAS et des services du DSAS
- Coordonner la prise en charge et le suivi des dossiers intercantonaux et fédéraux du domaine social
- Suivre des dossiers spécifiques de nature transversale et les prendre en charge sur demande.
- Développer, piloter et mettre en oeuvre des projets transversaux impliquant différents services ou départements et relevant du domaine des politiques sociales et de la prévention.

Descriptif

Système d'information

- Extraire et consolider les données du *Datawarehouse* RDU.
- Participer à la conception du volet social du système d'information statistique cantonal (collaboration avec Statistique Vaud).
- Veiller à la cohérence, à la complétude et à la qualité des bases de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

Projets transversaux

- Assurer la gouvernance et le support du revenu déterminant unifié.
- Concevoir et mettre en oeuvre la politique départementale en matière de prévention sociale ciblée ou transversale.
- Développer le concept cantonal de porte d'entrée pour le dépôt de requêtes en vue d'une amélioration de l'égalité des personnes en situation de handicap.
- Assurer le secrétariat de la Commission tripartite UNIA-Procap-DSAS chargée de préavis des demandes d'expertises pluridisciplinaires suite à des refus ou des suspensions de prestations d'assurances sociales (AI) ou privées.
- Assurer le suivi des activités du Fonds Santé et sécurité des travailleur-se-s du domaine de la construction.
- Participer aux travaux de la Transition 1 (école obligatoire – insertion professionnelle)
- Participer à la commission de coordination de la politique de l'enfance et de la jeunesse (PEJ)

Affaires intercantionales

- Assurer les contacts avec d'autres cantons, la Confédération et les autres organismes-clés de la politique sociale suisse.

Expertise et organisation

- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences. Assurer le secrétariat du Conseil de politique sociale.
- Veiller et contribuer à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS dans le cadre de la politique départementale.
- Présider le Comité de révision des mesures de contrainte.
- Soutenir les services dans les travaux du renouvellement du système d'information départementale gérant les prestations sociales et sanitaires.
- Appuyer le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation de la politique d'action sociale en faveur des adultes ayant des difficultés sociales et/ou économiques, notamment les chômeurs en fin de droit, les créanciers d'aliments, les personnes handicapées, les réfugiés statutaires et les victimes d'infraction.

- Appuyer la production de certains relevés statistiques et sur demande dans la mise en oeuvre de projets transversaux.

Études et recherches

- Mise en œuvre et suivi du projet de recherche "trajectoires de pauvreté et parcours des ménages modestes dans le canton de Vaud" en collaboration avec des partenaires universitaires.
Rédaction du 3e rapport d'analyse.
- Concevoir et réaliser le rapport social de la législature
- Assurer une veille stratégique en matière de recherche et de développement des politiques sociales sur les plans international, fédéral et cantonal.
- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes d'accompagnement et de pilotage de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS en cas d'intérêt pour le département.
- Établir des analyses statistiques du RI : analyses périodiques et ad hoc sur demande.
- Établir des analyses de trajectoires sur des populations vulnérables et faire des recherches ad hoc.

Documentation

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Participer à la vulgarisation de la politique sociale cantonale.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'État.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV et usagers des prestations sociales
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, CSIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique sociale).

41.6 Santé

Descriptif

- Suivre les dossiers du domaine sanitaire et prendre position à l'attention du CDSAS, du SG DSAS et des services du DSAS.
- Coordonner la prise en charge et le suivi des dossiers intercantonaux et fédéraux du domaine

sanitaire, en particulier concernant la LAMal et ses dispositions d'application, et assurer, en collaboration avec les services, le lien avec les instances concernées.

- Veiller à la mise en œuvre cohérente et coordonnée du dispositif de surveillance des institutions sanitaires et sociales.
- Suivre, d'entente avec les services concernés du DSAS, les négociations tarifaires LAMal, ainsi que l'évolution des coûts de la santé, et soutenir le CDSAS et les services du DSAS en la matière.
- Suivre des dossiers spécifiques de nature transversale et les prendre en charge sur demande.

Sources d'informations complémentaires

Pages internet du DSAS

- www.vd.ch/dsas (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-sante-et-de-laction-sociale-dsas/>)
- Base de données bibliographique du Centre de documentation du DSAS (cDoc): www.vd.ch/documentation-social (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-sante-et-de-laction-sociale-dsas/secretariat-general-du-departement-de-la-sante-et-de-laction-sociale-sg-dsas/centre-de-documentation/>)
- Revenu déterminant unifié – RDU: www.vd.ch/rdu/ (<https://www.vd.ch/themes/soutien-social-et-aides-financieres/aides-a-disposition-et-comment-les-demander/rdu/>)
- Conseil de politique sociale: <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/affaires-sociales/conseil-de-politique-sociale/> (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/affaires-sociales/conseil-de-politique-sociale/>)

Autres sites internet

(<http://www.guidesocial.ch/>)

Annuaire statistique de Statistique Vaud (<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomId=192>)

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé: www.gdk-cds.ch/index.php?id=393&no_cache=1&no_cache=1&L=1 (http://www.gdk-cds.ch/index.php?id=393&no_cache=1&no_cache=1&L=1)

Guide social romand, partie vaudoise (fiches socio-juridiques et adresses sociales) (<http://www.guidesocial.ch/>)

Observatoire suisse de la santé (Obsan): www.obsan.admin.ch/fr (<http://www.obsan.admin.ch/fr>)

Office fédéral de la santé publique (OFSP): www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html (<http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html>)

Unisanté: www.pmu-lausanne.ch (<http://www.pmu-lausanne.ch>)

Rapports et feuilles d'information

Rapport social 2017 (http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Rapport_social_Version_en_ligne.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CE/Communiqu%C3%A9%20de%20presse/2017/08/637766_Rapport_social_Version_en_ligne_20170831_1347262.pdf)

Plaquette "Participation des communes aux dépenses sociales" (édition 2017)

CPS info: <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/affaires-sociales/conseil-de-politique-sociale/agenda-et-lettre-dinformation/> (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/affaires-sociales/conseil-de-politique-sociale/agenda-et-lettre-dinformation/>)

Rapport trimestriel RI: ressources des bénéficiaires et dynamique du système

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Déploiement auprès de l'ensemble des établissements d'hébergement du portail électronique (PHMS) permettant aux établissements de saisir le reporting financier et d'activité.
- Mise en place d'un dispositif permettant de rembourser le matériel de soins utilisé en EMS (matériel LiMA).
- Publication de recommandations sur la gestion des comptes personnels des résidents en EMS.
- Adoption le 13.06.2018 par le Conseil d'Etat du programme institutionnel des investissements en EMS (PIMEMS) pour la législature 2017-2022. Pour les établissements de psychiatrie adulte (EPSM et PPS), le Conseil d'Etat précisera sa planification durant 2019.
- Révision des Directives et recommandations architecturales des EMS Vaudois (DAEMS), signature du CDSAS prévue en janvier 2019.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SASH

- Organisation de la 7e journée annuelle en faveur des proches aidants le 30 octobre 2018, en collaboration avec les cantons romands. Cette campagne annuelle de sensibilisation et d'information a été retenue comme modèle de bonnes pratiques par l'OFSP.
- Mise en œuvre du processus pilote visant à orienter des bénéficiaires de la Rente-pont vers une rente AVS anticipée complétée par des PC AVS.
- Lancement du premier audit des CRD PC Familles.
- Adoption d'une modification de la LVLAfam et de la LPCfam visant à supprimer le Fonds cantonal pour la famille et à mettre en place un nouveau dispositif pour l'examen des cas particulier en coordination avec les PC Familles (mise en œuvre courant 2019).
- Adoption d'une modification de la LVLAfam visant à consolider les bases légales permettant d'assurer la surveillance des Caisses d'allocations familiales.
- Participation à la campagne de l'OCTP visant à encourager la population à s'engager comme curateur volontaire, avec l'appui des agences d'assurances sociales.

Subsides

Mise en œuvre du subside limitant la part à charge des primes 12% du revenu déterminant au 1/9/2018 et ouverture du portail permettant le dépôt des demandes en lignes.

Allocation familiale et charte sociale agricole

Mise en place du système permettant l'équivalence des allocations familiales entre le secteur agricole et le secteur non agricole.

Groupes de prestations du SASH

42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation, développements informatiques.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CCAF, CCVD, AVASAD, OAI), suivis administratifs et politique des dossiers.
- Participation à des projets ou commissions inter départementaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SG-DSAS
- Services du DSAS
- Autres autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil)
- Autorités communales
- CCVD
- CPEV
- OAI
- RP
- AVASAD
- CCAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...)
- Autres services de l'ACV (SPEV, SAGEFI, etc.)
- Conseil de politique sociale
- Agences d'assurances sociales
- Organismes subventionnés
- Médias

- CRD PC Familles et Rente –pont
- FAJE
- Fondation Spicher
- Fonds cantonal pour la famille

42.1 Assurance-maladie et accidents

Allocation des subsides réduisant les primes de l'assurance maladie obligatoire pour les assurés de condition économique modeste.

Cette tâche est confiée à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

Descriptif

- Élaborer le budget en tenant compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des coûts et proposer au Conseil d'État le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Élaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année
- Rédiger le préavis cantonal à l'attention de l'OFSP sur les primes d'assurance maladie demandées par les assureurs
- Allouer les subsides aux primes d'assurance maladie, financer le contentieux en matière d'assurance maladie, contrôler le respect de l'obligation d'assurance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Assurés.
- En collaboration avec les agences d'assurances sociales, l'OVAM contrôle le respect de l'obligation d'être assuré selon la LAMal pour toute personne domiciliée dans le Canton et, dans les situations prévues par l'OAMal, accorde les exemptions à cette obligation si les conditions sont remplies.
- Conformément à l'article 64a LAMal, l'OVAM prend en charge de manière forfaitaire les arriérés de primes ou de participations aux coûts sur présentation par les assureurs d'actes de défaut de biens ou de titres considérés comme équivalents. En contrepartie, les assureurs ne suspendent pas le remboursement des prestations fournies aux assurés concernés.
- Collaboration avec les agences d'assurances sociales, les CSR, les assureurs, les services équivalents des cantons latins, la CCVD.

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.

Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCVD Vevey)

Descriptif

- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.
- Suivi de l'activité et accompagnement dans la gestion des dossiers de nature particulière
- Suivi de l'activité de la CCVD en matière d'allocation des PC AVS/AI et remboursement des frais de maladies (RFM).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Rentiers AVS ou AI de condition modeste
- Résidents d'EMS/EPSM
- Associations d'EMS/EPSM
- OFAS
- CCVD et agence d'assurances sociales de Lausanne
- SPAS

42.3 Hébergement

Informer et soutenir les personnes recourant à l'hébergement médico-social.

Définir, mettre en oeuvre et coordonner une politique d'accompagnement, d'aide financière, d'appui social, de surveillance et d'information pour des personnes hébergés en EMS, HNM, EPSM ou PPS, en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

Définir et mettre en oeuvre une politique d'aide aux personnes fragiles vivant à domicile et suivies par les CMS.

Mettre en oeuvre d'une politique permettant aux structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS) de se développer.

Descriptif

- Délivrer les autorisations d'exploiter des homes non médicalisés.
- Financement des frais socio-hôtelières en hébergement: calculer et négocier les montants des tarif-socio-hôtelières appliqués aux résidents des établissements reconnus d'intérêt public; préparer et signer la Convention ad hoc, préparer l'arrêté y relatif du Conseil d'Etat.
- Financement des soins en hébergement: calculer le financement des soins, déterminer la part résiduelle à charge du canton de Vaud et la payer aux établissements.
- Contrôle financier des EMS/EPSM: effectuer le controlling et le reporting des comptes de bilan et d'exploitation de tous les établissements reconnus d'intérêt public; effectuer le contrôle de l'utilisation des montants reçus par les établissements en faveur de leurs résidents et en provenance des régimes sociaux.
- Contrôle de la qualité de prise en charge des EMS/EPSM: par des visites non annoncées dans les

établissements, s'assurer de la qualité de prise en charge des résidents, avec une attention particulière pour le respect de la dignité et la sécurité.

- Aide financière individuelle aux personnes hébergées: en subsidiarité et en complémentarité avec les autres régimes et assurances sociales, appliquer la LAPRAMS (Loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social) en faveur des résidents en EMS, notamment concernés par un conjoint à domicile ou par une fortune non réalisable. Prendre en charge certains dépenses hors-pension par des garanties particulières.
- Appui social: apporter par une information, un soutien ou un appui administratif, une aide aux résidents, à leur famille ou à leur répondant
- information publique: par les MEMENTOS sur l'hébergement médico-social, les pages Internet concernées sur www.vd.ch et deux permanences téléphoniques hebdomadaires, fournir une information adaptée et de qualité.
- Poursuite de la collaboration aux modules de formation des tuteurs/curateurs privés.
- Adaptation de la formule de reporting aux EMS/EPHM multi-sites/multi-activités.
- Mise en place d'un portail informatique permettant aux EMS d'accéder en ligne à l'outil de tarification des prestations socio-hôtelières en EMS/EPHM (SOHO).
- Différentes interventions dans des séances publiques d'information.
- Estimations vénales d'immeuble: pour le compte de la Caisse cantonale AVS, estimer la valeur vénale des biens immobiliers dont des requérants de Prestations complémentaires PC AVS/AI sont propriétaires.
- Évaluation des demandes de financement faite par les établissements pour des situations nécessitant une prise en charge supérieure à l'ensemble des prestations financées.
- Réalisation complète des tarifs des EMS à partir de l'outil SOHO informatisé.
- Évaluer les pistes d'amélioration et proposer une révision de la LAPRAMS

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux centres d'accueil temporaire.
- Partenaires: établissements, associations faitières, réseaux de soins, CMS, syndicats, assureurs, CEESV, OFAS, SSP.

42.4 Hospitalisation

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes, non assurées ou mal assurées en collaboration directe avec les hôpitaux.

Descriptif

- Valider le fait que les soins apportés aux personnes concernées ne sont pas couverts par une assurance (subsidiarité).

- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées, respectivement du caractère urgent des soins.
- Valider puis payer les factures aux hôpitaux dans le respect des conventions conclues avec les hôpitaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Prise en charge des frais de soins de populations vulnérables.

- Le SASH, prend en charge les frais d'hospitalisations ou de soins ambulatoires de population dites "vulnérables", non assurées à la LAMal et qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs dépenses de soins (si dépenses pour soins urgent importants).
- Collaboration étroite avec les hôpitaux et leurs services sociaux.

42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

Allocation des subsidés réduisant les primes de l'assurance maladie obligatoire pour les bénéficiaires de PC AVS/AI.

Cette tâche est confiée à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

Descriptif

Les bénéficiaires de PC AVS/AI ont droit au subventionnement de leur prime pour l'assurance-maladie de base jusqu'à concurrence de la prime moyenne cantonale fixée par le Département fédéral de l'intérieur.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaboration avec la CCVD, les assureurs.

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

Elaborer et mettre en oeuvre les éléments de politique familiale et les autres régimes sociaux décidés par les autorités (PC Famille, rente-pont, allocations familiales, AMINH, allocation cantonale de maternité).

Descriptif

- Application de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam).

- Application de la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonale de la rente pont (LPCFam)
- Assurer la surveillance des Caisse d'allocation Familiale (CAF) par la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation(CCVD) (Mandat)
- Application du règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement (AIL)
- Suivi de l'application par l'OAI de l'allocation pour parent s'occupant d'un mineur handicapé à domicile (AMINH)
- Suivi de la Charte sociale agricole

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et pour les indépendants
- Allocations perte de gain pour les femmes exerçant une activité lucrative ne donnant pas droit aux allocations fédérales; de même en cas d'adoption.
- Allocations en cas de maternité pour mères sans activité lucrative.
- Allocations familiales dans l'agriculture.
- PC Familles et la rente-pont.
- Parent avec enfant en situation de handicap
- Personnes proches de l'âge de la retraite ayant épuisé leurs indemnités de chômage
- CCVD, Centres régionaux de décision (CRD), agences d'assurance sociales, Prometerre, CCAF, CSR, SPAS, OAI, commission d'évaluation LPCFam, Fonds cantonal pour la famille.

42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées et le soutien de leur entourage.

Appliquer la LAPRAMS; chapitre 2, maintien à domicile.

Descriptif

- Coordination et gestion des projets associés à la promotion du maintien à domicile.
- Coordination, promotion et financement des prestations reconnues par la LAPRAMS.
- Activités de la Commission cantonale consultative pour le soutien direct aux proches aidants
- Convention La Solution pour les activités d'aide

Domaines

- Conseil social, information sociale, transports, service de relève, accompagnement à domicile, promotion du bénévolat, soutien aux proches aidants
- Subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en œuvre

AVASAD

- Participation au Comité d'administration de l'AVASAD
- Subventionnement des activités d'aides à domicile, convention de prestations de l'AVASAD.
- Contrôles des comptes.
- Autorité de recours pour les décisions de réduction du coût des prestations d'aide à domicile fournies par l'AVASAD.

Associations subventionnées

- Subventionnement des prestations reconnues par la LAPRAMS dans ce secteur
- Conventions de collaboration et de financement
- Contrôle des comptes
- Gestion de projets communs ou spécifiques, éventuellement de projets pilotes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires

- Personne souffrant de trouble psychique
- Personne souffrant de la maladie d'Alzheimer
- Personne fragile et vivant à domicile
- Personne souffrant d'un handicap
- Famille avec enfant handicapé
- Personne âgée isolées et fragile
- Proches aidants

Partenaires

- AVASAD et OSAD privées
- SUPAA
- Pro Senectute
- Pro Infirmis
- Croix-Rouge vaudoise
- Alzheimer Vaud
- Bénévolat Vaud
- THV
- AVIVO
- GRAAP
- Mouvement des aînés
- Partenaires de la commission cantonale de soutien aux proches aidants
- PROXY
- Pro Familia Vaud
- Entraide familiale vaudoise
- Insieme Vaud
- Fondation compétences bénévoles
- Entraide Montreusienne

- 4 Roues de secours
- Coopération service
- Cap Contact
- Solidarité Handicap Vaud
- Autisme Suisse Romande
- Ligue vaudoise contre le cancer
- Base Court
- Espace Proches
- Caritas
- REPR
- Faitières : AVDEMS, FEDEREMS, AVOP

Sources d'informations complémentaires

Pages internet

www.vd.ch/vivre-a-domicile (<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/vivre-a-domicile/>)

www.vd.ch/ems (<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/hebergement/>)

www.vd.ch/sash (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-sante-et-de-laction-sociale-dsas/direction-generale-de-la-cohesion-sociale-dgcs/>)

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Aide et insertion sociales

Orientation des jeunes vers la formation

Les nouvelles dispositions de la LASV, entrées en vigueur le 1er janvier 2017, permettent d'orienter les jeunes, systématiquement et très rapidement, vers des mesures de préparation à la formation. Celles-ci leur donnent droit à une bourse. Les parents sont associés et amenés à contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, au projet d'insertion de leur enfant. Ceci rétablit une égalité de traitement aux bourses pour tous les jeunes, qu'ils soient indigents ou non. Durant la période d'instruction du dossier, soit jusqu'à son entrée dans une mesure, le jeune ne perçoit pas le Revenu d'insertion (RI), mais, au besoin, une aide ponctuelle définie sur la base de sa situation antérieure à sa demande RI.

Ces mesures pérennisent le programme FORJAD qui permet aux jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation et d'être soutenus durant toute la durée de celle-ci. Ce soutien s'inscrit autour de quatre axes (scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel). Depuis son lancement en 2006, on dénombre 4000 participants. Chaque année, le nombre de nouveaux inscrits augmente: la volée de la rentrée 2012 en comptait 330 et celle de 2018 en compte 457. Le taux de réussite global est de 65% (maintien en formation et obtention de la certification). Au total, près de 1400 jeunes sont sortis diplômés à l'issue de formations qui se déroulent au sein d'entreprises en voie duale, en écoles de métiers ou auprès d'institutions formatrices. Ces dernières proposent une centaine de places d'apprentissage à l'intention de jeunes inscrits dans le programme.

Unités communes ORP-CSR

L'expérience d'Unité commune ORP-CSR en Ville de Lausanne a permis d'offrir aux bénéficiaires du RI une prise en charge innovante, coordonnée et intensive en mettant en commun les compétences et les outils de travail des conseillers en personnel des ORP et des assistants sociaux des CSR. Les résultats de l'évaluation de cette expérience, menée par l'Unil, ont été positifs et ont confirmé que cette organisation améliore l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché du travail. Le Conseil d'État a décidé d'étendre ce dispositif à l'ensemble du canton de manière progressive, en commençant par Lausanne et le Jura-Nord vaudois, puis dans le reste du canton. Durant l'année 2018, le SPAS et le Service de l'emploi (SDE) ont donc mené les travaux de généralisation du dispositif, en collaboration avec les régions d'action sociale (RAS). Depuis novembre

2018, la généralisation du dispositif est effective à Lausanne. L'unité commune du Jura Nord-vaudois démarrera ses activités au courant du 1^{er} trimestre 2019. Les travaux se poursuivront en 2019 pour étendre le dispositif à l'ensemble des RAS.

Prévention sociale

Depuis février 2015, le Conseil d'État a validé la mise en œuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité pour une période pilote de trois ans. En décembre 2018, il a entériné sa pérennisation. Le but de ce fonds est de pouvoir assainir par un prêt des situations financières de ménages surendettés. Ce fonds a été doté d'un capital initial provenant de la dissolution de fonds dont les missions étaient devenues obsolètes. Les décisions d'octroi des prêts sont prises par un Comité de direction composé de représentants de services de l'Etat (ACI, SASH et SPAS) et d'acteurs privés (Banque cantonale vaudoise et Fédération romande des consommateurs).

Depuis le lancement du Fonds, 143 demandes ont été déposées et 80 prêts sont effectifs. Jusqu'à ce jour, aucun manquement dans le remboursement de la part des bénéficiaires des prêts n'a été constaté.

Victimes d'infraction

Depuis le 1^{er} avril 2017, le Centre MalleyPrairie propose des consultations à domicile aux personnes victimes de violence conjugales et dont le partenaire a été expulsé. En augmentation constante, ce sont plus de 120 victimes qui ont reçu appui et conseils au travers du programme Guidance en 2018. La majorité des victimes étant parents, plus de 150 enfants ont été exposés à de la violence conjugale.

Afin de soutenir les parents concernés par des comportements violents, le Centre MalleyPrairie et le Centre de prévention de l'Alc, qui accompagne les auteur-e-s de violences conjugales, proposent conjointement des consultations de couple. Si cette prestation existe depuis près de 10 ans, elle a fait l'objet d'une forte demande en 2018. L'équipe a été renforcée pour accompagner plus de 30 couples qui ont eu recours à cette prestation cette année.

Auteur-e-s de violence

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation de la lutte contre la violence domestique (LOVD) au 1^{er} novembre 2018, le nombre d'auteur-e-s qui ont suivi un entretien socio-éducatif a doublé. Ainsi cette année, ce sont plus de 170 auteur-e-s de violence qui ont été reçus un premier entretien qui a débouché sur un suivi (entretiens supplémentaires ou programmes) dans plus de la moitié des cas.

Office cantonal des bourses d'études et apprentissage (OCBE)

Plusieurs engagements ont eu lieu durant l'année 2018 afin d'adapter l'équipe au nombre toujours croissant de demandes de bourses (10'840 pour l'année de formation 2017/2018). Durant l'année 2018,

l'OCBE a mené simultanément différents projets, dont un avec l'Agence d'assurances sociales de Lausanne, afin de se doter d'une organisation et d'outils plus efficaces. Ces projets ont engendrés des améliorations concrètes (adaptation des horaires de réception, création d'un formulaire d'éligibilité sur le site Internet de l'OCBE, réorganisation des équipes). Un formulaire de demande en ligne verra le jour en 2019. Il facilitera la saisie des demandes de bourses. Les pics de dépôts devraient ainsi pouvoir être mieux absorbés et les décisions rendues plus rapidement grâce à la réception de dossiers complets.

Aide aux victimes de traite des êtres humains

Depuis la création d'ASTREE en 2015, ce sont plus de 90 victimes de traite des êtres humains qui ont été accompagnées. Leur nombre est en constante augmentation. En 2018, 21 nouvelles situations de traite ont fait l'objet d'un suivi. En tout, 54 victimes auront été accompagnées durant cette année (11 hébergements et 43 suivis ambulatoires). Dans plus de 80% des cas, il s'agit de femmes victimes de prostitution forcée, dont 2 mineures. Le 6 décembre 2018, la première condamnation dans le canton de Vaud pour traite des êtres humains a été prononcée par le Tribunal correctionnel de Lausanne.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SPAS

Aide et insertion sociales

Evaluation du projet pilote «Jobs à seuils adaptés»

Depuis mai 2016, le projet pilote «Jobs à seuils adaptés» a permis d'offrir à près d'une centaine de personnes (entre 18 et 60 ans) fragilisées par des parcours de vie difficiles, et très éloignées du premier marché de l'emploi, la possibilité de renforcer le lien social par l'exercice d'une activité professionnelle de courte durée. Il s'agissait notamment pour des personnes bénéficiant du RI, de l'AI, voire d'aucune aide sociale, de réaliser différentes missions de bricolage, de peinture, de déménagement, de nettoyage pour le compte de la Ville de Lausanne, pour des particuliers et/ou pour des associations. Ce projet a été mis en œuvre par la Fondation Mère Sofia en collaboration avec la Ville de Lausanne et le SPAS. L'évaluation faite en 2018 montre que ce projet a permis aux participants de retrouver un rythme de vie, de la confiance en soi, et dans la mesure du possible, de reprendre une démarche d'insertion. Suite à ses bons résultats, ce projet sera pérennisé durant l'année 2019.

Programme cantonal de prévention du surendettement

«PARLONS CASH!» C'est le nom de la nouvelle campagne de prévention du surendettement lancée en novembre 2018 par le SPAS et le SPJ. Destinée tant aux jeunes qu'aux adultes, elle entend interroger notre rapport à l'argent sous la forme de vidéos, sur les réseaux sociaux, ainsi que sur divers supports. Depuis 2008 déjà, cette problématique a pu être empoignée avec une volonté politique forte et des actions toujours plus nombreuses ont été développées avec des partenaires publics et privés.

Au 0840 43 21 00, la permanence téléphonique reçoit plus de 1000 appels par année. Ce numéro gratuit et anonyme est la porte d'entrée principale dans le dispositif de prévention du canton. On y accède à des conseils pratiques et individuels en matière de gestion de dettes, dispensés par des professionnels. Au besoin, les personnes qui appellent sont orientées vers les services à même de les aider. Par ailleurs, plus de 11'000 élèves ont été sensibilisés à la problématique du surendettement et à la gestion de l'argent en général.

Logement

En 2018, le travail sur le conventionnement de chambres d'hôtels a porté ses fruits puisque les coûts de

l'hébergement hôtelier ont diminué de plus de 20% par rapport à 2017 (confirmant la baisse de 22% constatée entre 2016 et 2017). On compte actuellement 188 chambres conventionnées qui permettent de loger des bénéficiaires du RI à des tarifs inférieurs à ceux admis par les normes pour un premier mois en hôtel.

Projets pour les bénéficiaires de plus de 50 ans à l'aide sociale

Les seniors (50 ans et plus) sont globalement bien intégrés sur le marché du travail en Suisse. Cependant, lorsqu'ils perdent leur emploi, il est sensiblement plus difficile pour eux de retrouver un poste et ils sont de plus en plus nombreux à solliciter le soutien de l'aide sociale. En plus de l'appui classique apporté par les mesures d'insertion sociale (MIS) au catalogue, le Service a développé en 2018 différents projets pilotes spécifiques destinés exclusivement à cette population. Notamment Pro-Interim (OSEO et Démarche) qui est une mesure permettant aux bénéficiaires de plus de 50 ans au RI d'accéder à des missions temporaires lors de période de remplacement au sein des entreprises (maladie longue durée, congé maternité, congé militaire, etc.). Les premiers résultats intermédiaires sont encourageants avec un taux de placement en mission de l'ordre de 50%. Un autre projet, Âge#50 (Fondation IPT) est une mesure de trois mois visant à un retour à l'emploi. Cette mesure est composée d'un bilan personnel et professionnel, d'une préparation au retour à l'emploi, d'un soutien au placement et d'un suivi ultérieur au cours de l'activité professionnelle. Cette mesure a débuté fin 2017 et se poursuivra en 2019 avec une évaluation prévue en cours d'année. D'autres projets pilotes débuteront en début d'année prochaine, notamment en collaboration avec Pro-Senectute ou encore Insertion Vaud.

Réinstallation de réfugiés vulnérables syriens

Dans le cadre de la poursuite du programme de réinstallation pour les réfugiés vulnérables syriens, le CSIR a assuré la prise en charge de 81 nouvelles personnes. A cet effet, suivant les prescriptions du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM), le CSIR a engagé deux coachs-interprètes pour accompagner ces personnes au quotidien. Afin de garantir un accueil adapté de cette population dès son arrivée dans le canton, il a également établi une collaboration étroite avec l'EVAM pour l'hébergement durant les premiers mois et avec le dispositif RESAMI, pour les aspects sanitaires.

Consultation spécialisée pour les hommes victimes de violence

Environ 20% des victimes de violence domestique sont des hommes. Afin d'offrir une prestation qui répondent à leurs besoins, le Centre MalleyPrairie a ouvert le 1er avril 2018 une consultation spécialisée à leur attention. Depuis, plus de 30 hommes y ont eu recours (fin novembre : 31 hommes).

Informatique

Le projet de refonte du Système d'information RI et BRAPA a débuté fin janvier 2018. Il s'agit de remplacer l'application PROGRES qui a plus de 20 ans d'âge et qui est techniquement obsolète. Après

la mise en place du plateau technique impliquant près de 15 informaticiens, les besoins métiers du RI et du BRAPA ont été précisés lors d'ateliers de conception rassemblant des intervenants des CSR et du SPAS. Une 1ère version de l'application avec des fonctionnalités de base (RI financier et appui social, BRAPA avances et recouvrement) a été livrée pour des tests en novembre 2018. La construction de la solution va se poursuivre en 2019 et 2020 avec l'intégration des fonctionnalités complémentaires et des autres domaines (Indus, sanctions, audits, enquêtes, indicateurs, etc.).

Groupes de prestations du SPAS

43.0 Administration générale du SPAS

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service, gestion stratégique.
- Ressources humaines, gestion financière, gestion administrative.
- Support juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations).
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat (Grand conseil) et externes.
- Participation à des projets et commissions inter-départementaux.
- Support système d'information.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du SPAS.
- Chef du DSAS.
- Secrétariat général du DSAS.
- Autres Services du DSAS et de l'ACV.
- Autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil).
- Autorités communales + ARAS.
- Conseil de politique sociale.
- Autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Organismes ou institutions subventionnés.
- Conférences intercantionales (GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS).
- Associations diverses.
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.

43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution <https://www.vd.ch/> (<https://www.vd.ch/>) du RI.

Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les Autorités d'application, sécurisation du RI.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OCTP).
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département ou du service (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des Autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion des dispositifs et projets visant la prévention du recours au RI ainsi que l'appui social et l'insertion des bénéficiaires du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

Pilotage cantonal du RI

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.<https://www.vd.ch/> (<https://www.vd.ch/>)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR.
- Communes.
- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur

pensions alimentaires.

- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

Descriptif

- Élaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions administratives.
- Déterminations pour le Tribunal cantonal.
- Procédures judiciaires de recouvrement (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement). Recouvrement national et international.
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par les débiteurs.
- État de Vaud.
- Tribunal cantonal.
- Collaborateurs du service.
- Ordre judiciaire.
- Ordre des avocats vaudois - barreau.
- Office fédéral de justice, Berne.

43.3 Etablissements socio-éducatifs

Descriptif

- Préavis, propositions.
- Planification, statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière, conseil socio-éducatif.
- Gestion des aides individuelles.
- Pilotage des dispositifs d'indication et de suivi.
- Supervision des projets d'infrastructure.
- Médiation, négociations.

Gestion financière

- Subventions et aides individuelles.

Objectifs

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et les établissements socio-éducatifs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, établissements socio-éducatifs et ateliers protégés subventionnés par le SPAS.
- Etat de Vaud: CIVESS, SASH, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP, AEIP.

43.4 Aide aux victimes d'infractions

Descriptif

- Préavis, propositions, études dans le domaine de l'aide aux victimes et en ce qui concerne la prise en charges des auteurs de violences, y compris prévention du passage à l'acte et prévention de la récidive.
- Élaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des aides aux victimes, en coordination avec le SJL et Profa-Centre LAVI, et en tenant comptes des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL).
- Élaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes de Profa-Centre LAVI.
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles de Profa-Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et des contributions aux frais pour une aide à plus long terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons (Conférence régionale 1).
- Refacturation intercantonale (prestations fournies par des centres de consultations situés à l'extérieur du canton de domicile).
- Élaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes de Profa-Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.
- Subventions aux organismes agissant dans le domaine de l'aide aux victimes et de la prévention de la récidive des auteurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes de violence, auteurs de violence.
- État de Vaud: SJL, Polcant, SPJ.
- Office fédéral de la justice, autres cantons romands.

- Fondation Profa-Centre LAVI.

43.5 Régions de l'action sociale

Descriptif

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation continue du personnel des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR.

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ocbe

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/spas

www.vd.ch/dettes

www.vd.ch/handicap

Service de la santé publique (SSP)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Rapport sur la politique de santé publique: nouvelles orientations
- Optimisation de la réponse à l'urgence
- Projet Alliance Santé
- Création de l'association intercantonale CARA

Rapport sur la politique de santé publique: nouvelles orientations

Le 5 juillet, le Conseil d'Etat a présenté le rapport sur la politique de santé publique 2018 – 2022 en même temps que le plan stratégique du CHUV.

Le document se présente en trois parties : le bilan de la précédente législature, les enjeux actuels et les orientations prises en matière de santé publique pour la prochaine législature qui sont regroupées au sein de huit champs d'action, eux-mêmes déclinés en objectifs.

L'objectif principal de ces nouvelles orientations est de garantir un système de santé de qualité, durable et accessible à chacun.

Lien vers le rapport sur la politique de santé publique (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-sante-et-de-l'action-sociale-dsas/direction-generale-de-la-sante-dgs/>)

Optimisation de la réponse à l'urgence

Dans la suite de la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les Régions de Santé, le DSAS a priorisé son intervention autour de l'optimisation des trajectoires cliniques, et en premier lieu le processus de réponse à l'urgence. Ce processus vise à ce que toute personne ayant un besoin de soins urgents, selon son appréciation, obtienne une réponse appropriée, en fonction de ses choix et préférences. Il implique une coordination accrue entre tous les différents acteurs participant à l'accueil, au tri et à l'orientation, ainsi qu'à la prise en charge des situations d'urgence, quelle que soit leur gravité. L'objectif visé est de renforcer les prises en charge dans les lieux de vie des personnes et de

proposer des alternatives à l'hospitalisation.

Pour mener à bien ce projet, le DSAS a nommé en 2018 quatre mandataires régionaux: la PMU dans la région Centre, le Réseau Santé Nord Broye pour le Nord et la Broye, la Fondation La Côte pour l'Ouest et l'Hôpital Riviera Chablais pour la région Est. Ces mandataires régionaux ont la responsabilité de l'organisation et du déploiement de la réponse à l'urgence et bénéficient pour ce faire d'un budget spécifique. En parallèle, un travail s'est effectué sur la garde médicale, permettant la signature d'une convention avec la SVM qui entre en vigueur au 1er janvier 2019.

Projet Alliance Santé

Sous l'impulsion du DSAS et l'appui de la Faculté de biologie et médecine (FBM), le Service de la santé publique (SSP) a mis sur pied et piloté le projet Alliance Santé. L'objectif est de regrouper des activités de la Polyclinique médicale universitaire (PMU), de l'institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST), de l'association Promotion Santé Vaud (ProSV) et du Programme cantonal diabète (Pcd) au sein d'un établissement de droit public vaudois : le centre universitaire de médecine générale et santé publique.

Création de l'association intercantonale CARA

Trois cantons romands, Genève, Valais et Vaud ont créé l'association CARA dans le but de poursuivre et d'étendre la mise en place du dossier électronique du patient (DEP). Les cantons de Fribourg et du Jura les ont rejoints courant 2018.

La création de Cara constitue un pas important vers la mise en œuvre de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient, entrée en vigueur le 15 avril 2017. Celle-ci oblige les hôpitaux et les cliniques de Suisse à participer au DEP dès 2020 et les établissements médico-sociaux et les maisons de naissance dès 2022. Grâce à cette collaboration, les cantons membres partagent les bénéfices des expériences déjà menées dans certains cantons ainsi que les coûts liés à la plateforme et à sa certification. De plus, la mise en œuvre commune du dossier électronique du patient garantit une meilleure cohérence pour les patients et les prestataires de soins, notamment ceux qui sont mobiles ou qui traitent des patients provenant de différents cantons. Elle permettra ainsi, par un meilleur partage de l'information, d'améliorer la qualité de la prise en charge médicale, la sécurité des patients et l'efficacité du système de santé.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SSP

Mise en ligne d'InfoSan

Le Service de la santé publique a mis en ligne une nouvelle plateforme d'information sur le système de santé du canton de Vaud (www.infosan.vd.ch). Cette dernière offre à la fois aux spécialistes, aux médias et aux citoyens un accès facilité à des informations portant sur la démographie, l'état de santé de la population, la structure du système sanitaire vaudois, ses activités ou encore les coûts.

Le contenu présenté sera régulièrement mis à jour par le Service de la santé publique et sera élargi au fil du temps.

LiMA dans les soins à domicile

Dans un arrêt datant de décembre 2017, le Tribunal fédéral a décidé que les moyens et appareils (matériel LiMA) appliqués par les soignants dans le cadre du financement des soins de longue durée sont compris dans les forfaits de soins à charge des assureurs-maladie et ne pouvaient être facturés en sus à ces derniers.

L'application des principes découlant de cet arrêt est particulièrement compliquée dans les soins à domicile et l'exercice 2018 a été utilisé pour définir des nouveaux principes de financement de ce matériel par l'Etat qui devraient entrer en vigueur en 2019.

Mandat CCF sur les médecins-cadres des hôpitaux

En annulant le Règlement du 21 décembre 2016 sur l'organisation médicale des hôpitaux et cliniques reconnus d'intérêt public et la rémunération de leurs médecins-cadres, la Cour constitutionnelle a notamment reproché à l'exécutif cantonal son manque de connaissance sur les conditions qu'il entendait réglementer. Pour combler cette lacune, le Conseil d'Etat a mandaté le Contrôle cantonal de finances pour effectuer des audits sur ce thème dans toutes les institutions concernées, soit au CHUV, dans les hôpitaux de la FHV et dans les cliniques reconnues d'intérêt public. Le CCF doit rendre les résultats de ses enquêtes à fin 2018 et le Conseil d'Etat pourra mieux orienter ses démarches en fonction des résultats.

Groupes de prestations du SSP

48.0 Conduite SSP

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SAGEFI
- SJL
- SPEV

48.1 Hôpitaux et urgences

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

Descriptif

Suivi et adaptation des politiques

- Évaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.

- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

Pilotage et encadrement

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrats de prestations CHUV, hôpitaux de la FHV et cliniques inscrites sur la liste LAMal.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Suivi des Établissements intercantonaux de droit public.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

Négociation, attribution de subvention, controlling

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de conventions avec d'autres cantons.
- Approbation des conventions tarifaires entre assureurs et fournisseurs de prestations.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CHUV
- Établissements intercantonaux de droit public
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public
- Cliniques privées
- Services de secours préhospitaliers
- Centrale 144
- Fondation pour la garde médicale
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers

- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence
- Association vaudoise des cliniques privées (Vaud cliniques)
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Syndicats
- Préfectures
- Communes vaudoises
- Polices cantonale et communales
- Pompiers
- Services de santé publique des autres cantons
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Conférences intercantionales
- Interassociation de sauvetage (IAS)
- Service sanitaire coordonné

48.2 Services médico-sociaux

Prestations en faveur des services médico-sociaux et de soins à domicile.

Descriptif

Suivi des adaptations des politiques medico-sociales

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêts, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

Pilotage et encadrement

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes de confort minimum, de normes de sécurité et de qualité de soins.
- Evaluation d'établissements.
- Mandats de prestations de l'AVASAD et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité.

- Orientation des patients, politique en matière de soins palliatifs et de santé mentale, soins aux seniors, diabète.

Negotiations, attribution de subvention, controlling

- Subventions à l'AVASAD, aux réseaux de soins, soins à domicile privés, infirmières indépendantes..

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (AVASAD).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients.
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- SPITEX Suisse (OSAD privées).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.
- Infirmières et infirmiers indépendants.

48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux polycliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

Descriptif

Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

Pilotage et encadrement

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.
- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicaments.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.
- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique, section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJC, SPEV, CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées vers la population.

Descriptif

Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination

des services de secours.

- Surveillance des maladies transmissibles.
- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, Fourchette verte, poids corporel sain.

Négociations, attribution de subventions, controlling

- AVASAD, Profa, Promotion Santé Vaud, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein et du côlon, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

Autorisation, surveillance et sanctions

- Application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (information sur les urgences, sur les droits des patients, etc.).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Promotion Santé Vaud.
- Espaces Prévention.
- AVASAD.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein et du côlon.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales, l'alcoolisme et dans la prévention du SIDA.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA).
- Ligues
- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).
- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).

- Service de protection de la jeunesse.
- PMU.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- RTS, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.5 Médecine du personnel

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

Descriptif

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

Sources d'informations complémentaires

Site internet du Service de la santé publique: www.vd.ch/ssp (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-sante-et-de-laction-sociale-dsas/direction-generale-de-la-sante-dgs/>)

Rubrique Santé du site internet du canton de Vaud: www.vd.ch/sante (<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/>)

Hospices - CHUV

Événements particuliers et évolutions significatives

- Activités de soins
- Ressources humaines et compétences
- Systèmes d'information
- Budget d'investissement de l'État
- Réorganisations et changements de structure principaux – Plan stratégique
- Autres faits marquants

Activités de soins

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des principaux éléments des activités de soins du CHUV et de leur évolution jusqu'en 2018.

L'activité d'hospitalisation du CHUV connaît à nouveau une progression importante du nombre de cas traités (+3.2 % de séjours).

Le nombre de lits occupés de manière inadéquate par des patient-e-s en attente de réadaptation ou de placement en EMS psychiatrique augmente cette année encore.

En 2018, en moyenne, près de 3600 personnes sont venues chaque jour au CHUV pour une prise en charge ambulatoire dans un ou plusieurs services (+5.7%). L'activité occasionnée par ces visites a cependant diminué de 2.7% par rapport à 2017, en raison de la baisse du TARMED (−9.6 mios d'activité facturée).

Les données 2018 sont néanmoins à considérer comme provisoires, le bouclage pour 2018 n'étant pas encore achevé.

Activité d'hospitalisation - Synthèse		2015	2016	2017	2018	variation 2017-2018	variation 2015-2018
Activité totale hospitalisation et hébergement	cas traités	47'313	49'520	50'233	51'829	3.2%	9.5%
	journées de l'exercice	484'533	503'008	505'587	499'902	-1.1%	3.2%
Activité somatique	cas traités	42'473	44'437	45'205	47'112	4.2%	10.9%
	journées de l'exercice	339'054	352'794	351'176	345'502	-1.6%	1.9%
Activité psychiatrique	cas traités	4'840	5'083	5'028	4'717	-6.2%	-2.5%
	journées de l'exercice	145'480	150'214	154'410	154'400	0.0%	6.1%
Activité d'hospitalisation - Détail		2015	2016	2017	2018	variation 2017-2018	variation 2015-2018
Hospitalisation somatique aigüe	cas traités	38'938	40'496	40'689	42'565	4.6%	9.3%
	journées de l'exercice	287'558	291'562	286'415	283'120	-1.2%	-1.5%
Hospitalisation de réadaptation somatique	cas traités	1'864	2'224	2'218	1'884	-15.1%	1.1%
	journées de l'exercice	35'006	43'223	42'729	39'562	-7.4%	13.0%
Attentes de réadaptation	cas traités	1'111	1'131	1'676	1'964	17.2%	76.8%
	journées de l'exercice	7'677	6'923	10'008	12'506	25.0%	62.9%
Attentes de placement somatiques	cas traités	560	586	622	699	12.4%	24.8%
	journées de l'exercice	8'813	11'086	12'024	10'314	-14.2%	17.0%
Hospitalisations psychiatrique	cas traités	4'543	4'802	4'677	4'342	-7.2%	-4.4%
	journées de l'exercice	104'253	107'755	109'124	108'551	-0.5%	4.1%
Attentes de placement psychiatriques	cas traités	169	144	216	238	10.2%	40.8%
	journées de l'exercice	9'266	7'107	9'328	10'497	12.5%	13.3%
Hébergement médico-social (Soerensen-La Rosière dès 2012)	cas traités	128	137	135	137	1.5%	7.0%
	journées de l'exercice	31'960	35'352	35'958	35'352	-1.7%	10.6%
Activité ambulatoire		2015	2016	2017	2018	variation 2017-2018	variation 2015-2018
Visites au CHUV (moyenne/jour)		3'293	3'382	3'417	3'610	5.7%	9.6%
Activité facturée (points)		311'725'734	338'817'281	363'212'412	353'545'586	-2.7%	13.4%

*La baisse observée de l'activité de réadaptation est due à un changement intervenu au niveau national: depuis 2018, les soins palliatifs, jusqu'alors facturés comme les séjours de réadaptation, sont assimilés à des séjours d'hospitalisation somatique aigüe.

Qualité et sécurité des soins

Le CHUV poursuit le déploiement de sa politique dans le domaine de la qualité et de la sécurité des soins. Afin de renforcer sa culture d'annonce des événements indésirables, de nouvelles directives ont été émises en 2018, sur proposition du comité qualité et sécurité. En particulier, le signalement d'un événement indésirable impliquant une conséquence négative pour le patient et ne pouvant être corrigée immédiatement sans séquelle est devenue obligatoire. De plus, le suivi des signalements par des mesures concrètes d'amélioration s'est vu renforcé afin, notamment, de donner un retour systématique à la personne ayant signalé l'événement.

Le CHUV a également poursuivi la mise en place de projets institutionnels pour améliorer la qualité et la sécurité des soins. En particulier, le projet visant à améliorer les transmissions d'informations orales entre les équipes a été déployé dans deux services cliniques et sera généralisé en 2019. Pour améliorer la sécurité de la médication, il est important de permettre à chaque service d'évaluer les risques dans l'administration des médicaments qui sont spécifiques à son activité et, ensuite, de cibler des mesures concrètes et pertinentes. En 2018, un instrument d'évaluation des risques, élaboré par une agence française, a été adapté au contexte du CHUV. Il a été testé dans deux services permettant de préparer un déploiement en 2019 dans les services les plus à risques.

Afin d'encourager les équipes soignantes et médicales à faire des propositions pour améliorer la qualité

de la prise en charge des patient·e·s, le CHUV a organisé, pour la première fois en 2018, un concours annuel afin de récompenser les meilleurs projets. L'événement a misé sur l'interprofessionnalité et la capacité à concrétiser les idées en projets avec des résultats pour le patient. Les résultats ont été présentés lors de la journée «QualiDay» et ce sont 57 dossiers qui ont été déposés. Plusieurs prix ont ainsi été attribués. Ces prix ont récompensé des projets ayant notamment montré une diminution de la durée de séjours sans augmenter les réadmissions, en médecine interne (colloque interprofessionnel quotidien) et en chirurgie (programme ERAS pour une réhabilitation améliorée après une chirurgie). Un projet visant à encourager le personnel soignant à impliquer les patient·e·s, ayant eu une intervention cardiaque dans les discussions, et à recueillir des informations lui permettant d'améliorer les soins dans le service, a aussi été récompensé par le comité qualité et sécurité.

Efficiences des soins et gestion des flux de patient·e·s

De nombreuses initiatives ont été développées pour comparer les résultats du CHUV avec ceux d'autres hôpitaux universitaires et réaliser les potentiels d'amélioration de manière systématique. Dans ce contexte, les projets visant à mettre en place des itinéraires cliniques structurés jouent un rôle important.

Ainsi, le CHUV a introduit dès 2011 les protocoles ERAS (Enhanced Recovery After Surgery) dans ses services chirurgicaux, d'abord en chirurgie viscérale, puis dans les services d'urologie et de gynécologie. Des implémentations sont en cours dans les services de chirurgie cardiovasculaire et de chirurgie thoracique. Cette approche vise à minimiser les impacts négatifs d'une intervention chirurgicale par le choix des méthodes et techniques les moins invasives possibles, à standardiser les prises en charge selon les meilleures évidences disponibles et à mobiliser rapidement les patient·e·s opéré·e·s. Ces évolutions ont entraîné une diminution importante des durées de séjour et, dans le même temps, une réduction significative du nombre de complications. Le CHUV est aujourd'hui un des 14 centres d'excellence reconnus pour l'implémentation de l'approche ERAS en Europe et au Canada.

Par ailleurs, en 2017 et 2018, le Département de médecine du CHUV, et plus particulièrement son service de médecine interne, a été réorganisé en profondeur de manière à garantir pour chaque patient·e hospitalisé·e un médecin senior responsable dans les 12 heures, un projet thérapeutique dans les 24 heures après l'entrée, et une actualisation de la planification une fois par jour en présence de tout le personnel soignant actif dans une unité de soins. Ce projet stratégique appelé GPS+ (Gestion proactive des séjours) a amené une réduction des durées de séjour très importante (à taux de complications constant), qui a permis de traiter 32% de patient·e·s en plus entre 2016 et 2018. Il a en même temps amélioré la communication à l'intérieur des équipes soignantes, et avec les patient·e·s et leurs proches. Après cette première implémentation pilote très positive le projet GPS+ sera implémenté successivement dans tous les services du CHUV.

Durant ces mêmes années, les prises en charge dans le service des urgences, et la collaboration entre celui-ci et les services du CHUV, ont été réorganisées pour recentrer les urgences sur les missions de tri, de diagnostic, de soins immédiats et d'orientation avec une limitation des durées de séjour aux urgences à 6 heures, au maximum. Cette réorganisation a été implémentée avec succès et a réduit les

phénomènes d'engorgement et de délais d'attente évitables.

Ces mesures visant à améliorer l'efficacité des soins et la gestion des flux de patients ont aussi contribué, comme attendu, aux efforts financiers en cours au CHUV pour se rapprocher de la moyenne des coûts cliniques des hôpitaux universitaires, en particulier grâce à la baisse de la durée moyenne de séjour. Parallèlement, les mesures prises par le CHUV ont permis de respecter l'objectif de croissance des effectifs défini dans le budget, tout en renforçant les secteurs dans lesquels les besoins ont été reconnus.

Pratique infirmière avancée

L'ouverture d'une filière de formation de niveau master en sciences infirmières à l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins de l'UNIL en 2009 a donné naissance à une nouvelle fonction, celle d'infirmier·ère clinicien·ne spécialisé·e (ICLS). Conscient de la nécessité de pouvoir compter sur des soignants au bénéfice de connaissances scientifiques pour contribuer au développement des pratiques cliniques, le CHUV s'est investi en faveur de l'intégration des ICLS dans ses rangs et en compte désormais 53. L'évaluation de cette stratégie institutionnelle réalisée en 2018 a pu démontrer son bienfondé. Simultanément, le CHUV s'engage en faveur de la formation pratique des futures infirmier·ère·s praticien·ne·s spécialisé·e·s (IPS), filière rendue possible par l'article 124bis de la loi sur la santé publique, dont s'est doté le Canton fin 2017.

Virage ambulatoire

Au cours de ces deux dernières années, le projet «virage ambulatoire» a permis le transfert de différentes interventions chirurgicales d'un mode d'hospitalisation vers le mode ambulatoire.

Les objectifs du projet ont permis l'optimisation des itinéraires patient. Un accent particulier a été apporté à l'information et à la préparation des patient·e·s en amont de l'intervention, ainsi qu'au suivi médical et soignant rigoureux les jours et semaines suivantes, permettant une prise en charge sécuritaire et de qualité, adaptée aux caractéristiques du mode ambulatoire.

La consolidation de la collaboration entre les équipes médicales et soignantes du partenariat CHUV – MV Santé favorise également la continuité et l'efficacité des prises en charge.

Le projet a contribué à répondre de manière fiable et sereine à l'émergence des listes fédérale et cantonales 2018 et 2019 des interventions à effectuer en ambulatoire. Il s'inscrit également dans une volonté institutionnelle et cantonale de favoriser l'ambulatoire lorsqu'il est possible, afin de limiter les risques liés à une hospitalisation pour les patient·e·s, de diminuer les délais proposés pour une intervention, et de pouvoir réorienter les capacités hospitalières du CHUV vers ses missions primaires.

Afin d'accompagner les différents changements liés aux nouveaux transferts, soutenir les équipes cliniques dans leur réalisation, et transférer de nouvelles interventions chirurgicales, le projet a ainsi été reconduit pour deux ans.

Ressources humaines et compétences

Projets pilotés par la DRH

L'année 2018 a permis de consolider les projets et actions lancés en 2017 et les années précédentes, et d'en finaliser d'autres. Le projet le plus complexe touche à la gestion administrative du personnel avec la mise en place du nouveau moteur de paie sur l'application PeopleSoft. Ce projet stratégique (puisque'il s'agit du traitement des salaires des plus de 11'000 collaborateurs du CHUV) a non seulement été réalisé sans accroc, mais il préfigure dès 2019 la mise en place d'autres modules de gestion des ressources humaines et donc d'un système d'information RH fortement intégré.

Par ailleurs, comme décrit dans le rapport 2017, la nouvelle Convention collective régissant les conditions de travail des médecins assistants et chef-fe-s de cliniques est entrée en vigueur le 1er juillet 2017. Cette convention introduit une durée moyenne de travail de 47 heures hebdomadaire dès son entrée en vigueur, et de 46 heures dès le 1er janvier 2019. L'année 2018 a donc entièrement été consacrée à accompagner cette mise en vigueur, notamment par des mesures d'optimisation dans l'organisation du travail des médecins assistants et la suppression, dans la mesure du possible, des activités à non-valeur ajoutée (refonte de l'organisation du travail des services générant le plus d'heures supplémentaires, diminution des heures supplémentaires, introduction de la fonction d'assistant-e de médecin, décharge pour les médecins de travaux administratifs, etc...). L'objectif de diminuer les heures supplémentaires ou de les contenir a donc été atteint dans les services supervisés, préparant ainsi l'introduction, dès le 1er janvier 2019, de la limite des 46 heures. Enfin, une directive d'application de la CCT a été finalisée en concertation avec l'Association suisse des médecins assistants et chef-fe-s de clinique section Vaud (ASMAV). Ce document devrait permettre de mieux comprendre et gérer les mécanismes et règles générés par la CCT.

Les conditions de travail du personnel infirmier ont aussi fait l'objet de plusieurs discussions avec les partenaires sociaux du CHUV. Celles-ci ont débouché sur des propositions qui visent à améliorer de manière sensible la planification des présences et des horaires de travail. Une directive sur la gestion des temps intégrant ces avancées doit être rédigée.

Depuis l'automne 2016, le programme du CHUV visant à favoriser la promotion des femmes à des fonctions dirigeantes, ou à faciliter la carrière des femmes au sein du CHUV, suit son cours. Le programme de 15 actions s'est étendu en 2018 à 19 actions, avec notamment l'introduction dans le règlement de promotion hospitalière de l'interdiction de stopper ou de retarder un processus de promotion en raison d'une maternité à venir ou pendant une période de congé maternité. De plus, le plan de formation des médecins assistants a été modifié dans le sens de prendre en compte les périodes de maternité dans la planification de la formation. Enfin, une réforme du règlement des médecins cadres (création d'un statut de médecin cadre à vocation de gestion) sera proposée pour faciliter l'accession des femmes à la fonction de médecin cadre.

En 2018, le CHUV s'est également positionné contre les actes et attitudes sexistes par l'intermédiaire

d'une campagne au travers des médias télévisuels et écrits, par la mise en place d'un numéro d'appel et par un processus de prise en charge destiné aux étudiantes et étudiants en médecine. A cette occasion, il a été rappelé que la Direction générale appliquait un principe de tolérance zéro à l'encontre des auteurs de ce type d'actes. Ces actions s'inscrivent dans la continuité du cours Prévenir le mobbing et le harcèlement sexuel auquel ont pris part près de 400 cadres du CHUV depuis sa mise en œuvre en 2015, par le Centre des formations du CHUV.

La gestion des cas d'absence de longue durée (ALD) est restée encore une priorité. Sur le plan de la gestion et du suivi des dossiers d'ALD, en collaboration avec la société Ismat, la DRH planche sur une approche globale de la santé des collaborateurs à leur place de travail avec comme objectif en 2021 d'abaisser le taux d'absence pour maladie en dessous des 5%.

Sur le plan de la formation de l'encadrement, le Micro-MBA, destiné aux cadres dirigeants ainsi que le Management pour cadres, destiné aux cadres de proximité, lancés en 2015, se poursuivent avec succès. Le projet de mise sur pied d'une association d' alumni a notamment été lancé en 2018.

Sur le plan de la relève, la réflexion ouverte avec la Faculté de biologie et de médecine pour mettre sur pied une coordination entre la planification de la relève académique et celle hospitalière s'est poursuivie en 2018, sans aboutir. Cet objectif devra être réalisé en 2019.

La DRH a continué, par le biais de son unité ORAC (Organisation et amélioration continue), à apporter son expertise dans le domaine de l'analyse des processus de travail et dans l'engineering de l'organisation auprès de plus de 20 services. L'objectif de chacun de ses mandats est l'amélioration des processus et des conditions de travail en chassant les activités inutiles, sans valeur ajoutée ou qui génèrent des gaspillages. Les résultats probants de ces démarches font que l'unité ORAC a également été sollicitée par des clients institutionnels et publics hors CHUV lors de 5 mandats en 2018.

Par l'entremise de son Centre des formations, la DRH a poursuivi son engagement en faveur de la formation continue interne des collaborateurs·trices et des cadres. Le catalogue du Centre des formations comptabilise plus de 150 cours distincts tant dans le domaine de la médecine, des soins, de l'administration que de la logistique.

Dans une perspective d'ouverture sur d'autres expériences et dans un objectif de veille technologique, la DRH a contribué à la mise en place d'un groupement de DRH d'hôpitaux universitaires européens. La première session de cette organisme s'est tenue le 8 décembre 2017 et réunissait, outre le CHUV et les HUG, les DRH des hôpitaux de Paris, de Strasbourg et de Namur. Une seconde séance s'est tenue à Lausanne au printemps 2018. Ces séances de travail permettent de mettre en commun des méthodes de travail et de discuter des défis communs auxquels chaque fonction RH devra faire face dans le domaine de la santé durant les années à venir.

La fonction RH continue à évoluer dans son organisation et le plan de création de Direction RH départementale est achevé. Pour rappel, cette évolution comporte deux changements importants: d'une part la séparation entre les activités d'administration du personnel (ARH) et celles de gestion des ressources humaines (GRH), d'autre part l'intégration de la fonction RH au sein de la direction de département et une délégation d'une partie des prérogatives de la Direction RH centrale. Ces deux

changements visent à améliorer et professionnaliser les prestations fournies aux client·e·s internes selon la nature ARH ou GRH du problème à traiter. En plus de cette dimension qualitative, l'accélération des processus de traitement est également un objectif visé.

Dotations en personnel

En 2018, 140 nouveaux EPT ont été créés, auxquels il faut ajouter 43 postes comprenant les transferts d'internalisation entre la PMU et le CHUV.

Nombre EPT sur exploitation principale	2016	2017	2018	Evol. 2016-2017	Evol. 2017-2018
ME * Personnel médical	1'546,94	1'583,75	1'626,87	2,38%	2,72%
IN * Personnel infirmier	3'352,85	3'391,45	3'436,01	1,15%	1,31%
MT * Personnel médico-technique	1'014,60	1'056,08	1'108,78	4,09%	4,99%
LO * Personnel logistique	1'317,54	1'348,02	1'355,14	2,31%	0,53%
AD * Personnel administratif	1'370,78	1'413,26	1'438,79	3,10%	1,81%
PS * Personnel psycho-social	273,08	279,75	289,54	2,44%	3,50%
Total	8'875,79	9'072,32	9'255,12*	2,21%	2,01%

*Ce total comprend les transferts d'internalisation en provenance de la PMU.

Les apprentissages

Le plan de création de 300 places d'apprentissage se poursuit. En 2018, 213 places d'apprentissage dans 32 métiers différents ont été ouvertes, contre 185 en 2017. Plus de la moitié des apprenti·e·s sont formé·e·s dans les trois domaines suivants: les assistant·e·s en soins et santé communautaire, les cuisinier·ère·s ainsi que les employé·e·s de commerce.

Une progression à 250 places d'apprentissage est programmée pour 2019.

Nominations 2018

Nouveaux chefs de départements en 2018

- Prof. Lucia Mazzolai Duchosal, Département cœur-vaisseaux (DCV);
- Prof. Jean-Blaise Wasserfallen, Département des centres interdisciplinaires et logistique médicale (DCILM);
- Prof. Jacques Cornuz, Département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC).

Nouveaux chefs de service 2018

- Prof. Thierry Buclin, Service de pharmacologie clinique;
- Prof. Olivier Muller, Service de cardiologie;
- Dr. Grégoire Wuerzner, ad interim, Service de néphrologie.

Systèmes d'information

Déploiement de SOARIAN

Conformément au planning, le déploiement initial du dossier patient SOARIAN au CHUV s'est terminé fin juin 2018 avec la mise en service de la prescription informatisée en pédiatrie. A ce stade, tous les services d'hospitalisation du CHUV sont équipés avec SOARIAN pour les activités de documentation clinique et de prescription (ordres de médication, de radiologie, d'examen laboratoires et de consultations internes). Diverses autres spécialités non comprises dans le périmètre initial ont aussi pu être déployées en 2018 : en particulier les soins intensifs et certains services d'oncologie.

Un projet de suite a été lancé dès la mi-2018 avec comme objectifs de consolider et simplifier l'utilisation du dossier patient, de déployer progressivement les consultations ambulatoires et de mettre en place une gouvernance pérenne pour un hôpital informatisé. Ce projet permettra aussi d'étendre les fonctionnalités de SOARIAN.

Sécurité informatique

La fin du Plan stratégique 2014-2018 a vu l'aboutissement des projets de mise en place de la haute disponibilité dans les Datacenters du CHUV, améliorant ainsi la résilience aux pannes. Le processus de gestion des crises informatiques est maintenant opérationnel. Une formation conjointe avec le piquet d'exploitation du CHUV a été organisée en 2018.

Après le choc de Wanacry en 2017, la lutte contre la cybercriminalité se poursuit par l'amélioration constante des processus de détection et de gestion des incidents de sécurité au CHUV.

Suite à une étude sur l'utilisation des services hébergés (Cloud), menée en 2018 et qui a mis en évidence, comme dans toutes les grandes entités, une forte utilisation de ces services au sein du CHUV, un programme d'encadrement de ces pratiques a été initié.

Enfin, le nouveau règlement Européen sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur en mai 2018, mettant en lumière les problèmes de gestion des données personnelles sur le plan européen. Le CHUV est quant à lui astreint aux lois suisses qui seront adaptées dans les prochains mois ; des travaux de préparation ont débuté en 2018 avec la mise en place d'un Groupe de travail

Budget d'investissement de l'État

Travaux et constructions

Plusieurs projets stratégiques d'envergure ont été achevés en 2018, dont le Centre de neurosciences psychiatriques à Prilly (VD), la plateforme logistique PLEXUS-Santé mutualisée entre le CHUV et les HUG, et l'Unité centralisée de production du CHUV à Bussigny (VD). Sur la cité hospitalière, la refonte complète du bloc opératoire central situé au BH05 s'est poursuivie, tandis qu'à Épalinges, le CHUV et Biopôle SA ont adjugé la conception et réalisation en entreprise totale de plusieurs édifices destinés à la recherche et à la médecine de pointe, dont un bâtiment d'une surface totale d'environ 9'100 m² dédié aux activités de recherche soutenues par l'Institut Ludwig (ingénierie immunitaire en oncologie).

Aucun projet n'a fait l'objet d'une demande de financement public en 2018, mais les travaux de plusieurs objets décrétés se trouvent en cours ou ont été achevés:

- Site de Cery: le gros œuvre du premier bâtiment (NH1) du nouvel Hôpital de Cery a été achevé au printemps 2018; il sera remis aux utilisateurs durant le premier trimestre de 2019. Cette livraison, qui marque la fin de la première étape de ce chantier stratégique, ainsi que la mise en service du nouveau Centre de neurosciences psychiatriques pour reloger les laboratoires de recherche, vont permettre de raser la clinique actuelle, afin de faire place à la construction du second bâtiment (NH2).
- Bussigny: l'inauguration de la plateforme logistique mutualisée PLEXUS-Santé entre le CHUV et les HUG, a eu lieu le 14 janvier 2019, en présence du chef du Département vaudois de la santé et de l'action sociale et de son homologue genevois. Les travaux se sont achevés à fin décembre 2018. Cette mise en service va permettre de réorganiser tous les flux logistiques du CHUV, dans un souci d'efficacité (achats regroupés, livraisons ciblées, stockage automatisé). Construite sur le même site, l'Unité centralisée de production alimentaire (UCP), propre au CHUV, a été livrée simultanément. Sa mise en service permettra au CHUV de libérer l'espace de production de cuisine froide à l'intérieur du Bâtiment hospitalier principal, en perspective des rénovations futures. Ces nouvelles infrastructures (lumière naturelle, ergonomie, organisation) offrent un cadre de travail amélioré aux collaborateurs du CHUV.
- Bâtiment hospitalier : la construction d'une nouvelle unité d'hospitalisation individuelle (BH19) a été achevée à fin 2018. Toutefois, la mise en exploitation de ce secteur réservé à l'isolement (patient·e·s immunodéprimé·e·s ou qui souffrent de pathologies infectieuses) interviendra durant le premier semestre 2019, en raison des nombreux tests de validation en cours.

Un projet a été mené en partenariat

- Cité hospitalière: le bâtiment Agora, qui réunit chercheurs et cliniciens du CHUV et des HUG, de

l'UNIL et de l'UNIGE, de l'EPFL et du Ludwig Cancer Research, a été inauguré le 3 octobre 2018, en présence de plusieurs membres des Conseils d'État vaudois et genevois. Sa construction a été en grande partie financée par la Fondation ISREC; c'est la Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité et la logistique du CHUV qui exploitent ce bâtiment.

De manière plus détaillée

Le programme de remise à neuf intégrale du bloc opératoire central (BOR), débuté en 2017, est en cours de réalisation. La configuration finale verra les activités du BOR occuper 12 salles d'opération et deux salles hybrides, ainsi que huit salles dans le bloc opératoire complémentaire mis en fonction en 2017. La planification de la rénovation des soins intensifs (BH05) arrive à terme; ce chantier très sensible démarrera en 2019.

Après que le Tribunal cantonal a rejeté en tous points le recours formé par un consortium, dont l'offre n'a pas été retenue, dans le cadre de la procédure d'adjudication, les travaux préparatoires de l'Hôpital des enfants vont reprendre et les terrassements pourront débuter en 2019 (un recours est néanmoins pendant au Tribunal fédéral, mais ses conclusions n'auront pas d'incidence sur le chantier). Le concours d'intervention artistique a vu deux projets convaincre le jury: une œuvre de Claudia et Julia Müller ornera l'entrée principale de l'édifice, tandis qu'une animation de la plasticienne Camille Scherrer trouvera sa place aux urgences et dans les espaces d'attente.

En parallèle à ces projets, plus d'une quinzaine d'affaires se trouvaient en phase de projet d'exécution, travaux ou réception à fin décembre 2018.

Équipements

Les nouveaux équipements du Bâtiment Hospitalier (BH)

- Installation d'un second appareil PET-CT (modalité hybride d'imagerie en médecine nucléaire composée d'un tomographe par émissions de positons et d'un scanner RX) pour le service de médecine nucléaire (DRM, BH07). Ce PET-CT digital de dernière génération a été installé en première mondiale dans deux centres, dont le CHUV depuis juin 2018, cette nouvelle technologie permet d'obtenir des images d'une précision et d'une qualité inégalées avec une durée d'examen réduite pour les patient·e·s.
- Renouvellement d'un appareil IRM 1.5 T pour le service de radiologie (DRM, BH07). Il s'agit de l'une des premières IRM 1.5 Tesla qui dispose d'une nouvelle technologie, permettant dans sa programmation de prendre en compte les caractéristiques physiologiques du patient (taille, poids, respiration, mouvement) grâce à des capteurs intégrés dans la table d'examen. Cette nouvelle technologie offre de nombreux avantages notamment en termes de qualité d'image et de rapidité d'acquisition.
- Pour les soins, plusieurs systèmes de monitoring patients ont été acquis (moniteurs et postes centraux) dans le cadre du renouvellement d'installations existantes ou de compléments

d'installation. Ainsi, l'ensemble du parc de moniteurs pour la surveillance des paramètres physiologiques des patient·e·s lors des phases d'anesthésie a été renouvelé (multiple localisations : BH07, BOPC 06-07, MAT, etc). Les moniteurs et postes centraux des soins intensifs pédiatriques ont également été remplacés (DFME, BH05). L'aménagement dans la partie sud du BH17, des nouveaux soins intermédiaires de médecine a nécessité de reconfigurer et de compléter l'installation de monitoring existante pour assurer la surveillance centralisée des 16 lits de soins intermédiaires.

- L'ensemble du parc des dispositifs modulaires de perfusion (pompes volumétriques et pousserieseringues) a été renouvelé pour les unités des soins intensifs adultes, pédiatriques, néonatalogie ainsi que pour l'anesthésiologie et les urgences.

Autres localisations

- L'acquisition et l'installation de plus de 110 équipements ont été réalisées pour la nouvelle Unité Centralisée de Production alimentaire (UCP) qui est implantée à Bussigny sur une surface de 4800 m² répartie sur deux niveaux. Cette unité de la logistique hospitalière (LOH) préparera les ingrédients de base pour plus de 6800 repas/jour qui seront ensuite finalisés sur les cinq sites du CHUV.
- Dans le cadre de la mise en service du nouveau Centre de neurosciences psychiatriques (CNP), installé au nord du site de Cery, plusieurs équipements de recherche et de laboratoires, trop vétustes pour être transférés, ont été renouvelés et installés dans le nouveau bâtiment.

Les équipements pour la recherche et l'enseignement

- Pour la mise en service du nouveau bâtiment de recherche translationnelle pour le cancer Agora, plusieurs équipements scientifiques et techniques communs ont été acquis pour supporter l'activité des équipes de recherches via un financement tripartite réparti entre l'EPFL, l'UNIL et le CHUV. Les principaux systèmes correspondent à l'équipement de l'animalerie, aux plateformes de cytométrie de flux, d'imagerie in vivo du petit animal (IVIF), d'équipements de biologie moléculaire ou encore d'appareils classiques de laboratoire (centrifugeuses, congélateurs -80°C, flux laminaires, machines à glaces, etc).

Réorganisations et changements de structure principaux – Plan stratégique

Réorganisations et changements de structures principaux

- Dans le cadre du projet Alliance Santé, avec effet au 1er janvier 2019, le Département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC) a été dissous. A noter également: le transfert de

l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) à la «nouvelle PMU» qui perd son statut d'affilié et devient un établissement partenaire du CHUV, le transfert du Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) au Département des centres interdisciplinaires, et la fusion du Service d'alcoologie dans une nouvelle entité (cf. infra).

- Création du Service de médecine des addictions, rattaché au Département de psychiatrie, par fusion des Service d'alcoologie du DUSMC et de la section addictologie du Service de psychiatrie communautaire du DP, effectif dans les structures au 1er janvier 2019.
- Réorganisation du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA) au 1er janvier 2019, qui réunit désormais les unités pédopsychiatriques des 3 secteurs psychiatriques centre, nord et ouest au sein d'une même gouvernance. C'est le résultat du mandat confié par la Direction générale à la nouvelle médecin cheffe de service entrée en fonction en décembre 2017, en accord avec le SSP et en coordination avec la Commission de suivi de pédopsychiatrie cantonale.
- Création du Service des troubles du spectre autistique et apparentés au sein du Département de psychiatrie (DP) par le regroupement d'unités existantes et la création de nouvelles unités et antennes couvrant les 3 secteurs psychiatriques centre, nord et ouest.

Avancement de quelques projets liés au Plan stratégique 2014-2018

- Le rapport final de mise en œuvre du plan stratégique 2014-2018 a été transmis en même temps que le prochain plan stratégique 2019-2023 aux instances politiques. Il a été validé par le Conseil d'Etat qui l'a transmis au Grand conseil en vue d'une prochaine adoption.
- Création de centres interdisciplinaires en oncologie. Le Centre des tumeurs neuroendocrines est en cours de développement. Un nouveau projet pour la création d'un Centre des tumeurs du cerveau a été validé.
- Réorganisation du Département de médecine selon un mandat de la Direction générale de la santé. Lancé début 2017, le projet de «Réforme du Département de médecine» s'est clôturé en décembre 2018. De manière globale, la réforme a permis d'améliorer significativement le déroulement des activités multiples au sein du Département de médecine, telles que la prise en charge précoce des patient·e·s sous responsabilité médicale de spécialistes ou d'internistes, le projet thérapeutique établi dans les premières heures d'admission, une multi- et interdisciplinarité accrues, des procédures simplifiées de prises en charge des patients, une interface optimisée avec les urgences, une clarification des processus d'engagement des médecins assistants et chefs de clinique au sein du Département de médecine, la mise en place de moyens d'informations optimisés dans l'entier du Département de médecine. Les différents indicateurs confirment les améliorations apportées par la réforme, soit une diminution de la durée moyenne de séjour (DMS), une augmentation du nombre de cas traités, un taux d'occupation réduit, une satisfaction améliorée des équipes soignantes et des médecins et un

budget respecté.

- Unité d'allaitement. Le projet «Unité de soutien à l'allaitement en Néonatalogie», démarré en avril 2016, a atteint les objectifs qui avaient été fixés, en termes d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins (taux d'allaitement, nombre de consultations, hygiène de la manutention du lait, etc.), ainsi que de satisfaction parentale. L'originalité du projet, novateur en Suisse voire en Europe, ainsi que la participation active de patient·e·s à travers le dispositif de «marrainage» (peer support) ont été appréciés tant par les partenaires du réseau de soins que par les médias et le public. De nombreux bénéfices de l'allaitement maternel ont été démontrés dans la littérature pour les nouveau-nés hospitalisés, prématurés en particulier, et ce tant au niveau hospitalier, qu'en termes de santé publique à plus long cours. Ces bénéfices sont principalement liés à la réduction de complications graves et coûteuses de la prématurité, à la diminution des durées de séjours (de l'ordre de 3 à 7 jours), et à l'incidence plus faibles de réhospitalisations dans les premières années de vie.

Autres faits marquants

L'Espace Patients&Proches

Situé à l'entrée du bâtiment principal du CHUV, l'Espace Patients & Proches (EPP) a vu le jour en avril 2012. Il est géré par des médiateurs professionnels qui peuvent être sollicités lorsque la relation devient difficile entre les patient·e·s ou leurs proches et les professionnel·le·s, ou lorsque des problèmes de prise en charge se posent. Leur travail consiste à favoriser le dialogue à l'hôpital dans le respect de la déontologie de la médiation et notamment la confidentialité et la neutralité.

Par la documentation, l'analyse et la restitution des témoignages recueillis, les médiateurs proposent en outre un éclairage sur les difficultés rencontrées par les patient·e·s, proches et professionnel·le·s à l'hôpital et contribuent ce faisant à l'amélioration de la qualité des soins et de l'accueil au CHUV. Ainsi les récits des protagonistes sont utilisés lors de restitutions dans les services, auprès de la Direction générale (Bureau Qualité&Sécurité) ou à l'occasion de formations destinées aux collaborateurs ou aux étudiants de la Faculté de Biologie et de Médecine. En 2018, le nombre de situations suivies par les médiateurs a continué d'augmenter. Plus de 550 personnes ont en effet sollicité l'EPP (contre 544 en 2017).

Liste non exhaustive de récipiendaires de prix et distinctions

- Docteure Silvia Stringhini, Docteur Cristian Carmeli, (Division des maladies chroniques), Prix Pfizer, catégorie "Système cardiovasculaire, urologie et néphrologie";
- Docteure Riddhima Banga, Professeur Matthieu Perreau, (laboratoire d'immunologie et allergie), Prix Pfizer, catégorie "Infectiologie, rhumatologie et immunologie";

- Docteure Camille Piguet (UNIGE), en collaboration avec le Docteur Paul Klauser (Département de psychiatrie - CHUV) et le Docteur Arnaud Merglen, (UNIGE), Prix Leenards pour la recherche médicale translationnelle;
- Docteure Sylvia Stringhini, (IUMSP-CHUV), Professeur Bogdan Draganski, (Département des neurosciences cliniques - CHUV), Professeur Matthias Kliegel, (UNIGE), Prix Leenards pour la recherche médicale translationnelle;
- Rachid Akrou, infirmier clinicien spécialisé en gériatrie aiguë, Comitatus Award;
- Docteur Fabian Grass, (Service de chirurgie viscérale), Prix de la Société Suisse de chirurgie viscérale;
- Andrea Serena, (infirmier clinicien spécialisé), Professeure Manuela Eicher, (Institut universitaire de formation et recherche en soins (IUFRS) et infirmière consultante en recherche du département DO-CHUV), Professeure Solange Peters, (cheffe de service ONMD-CHUV), Pascale Castellani, (directrice des soins de département DO-CHUV), Catherine Gasser et Ursula Koch (Ligue suisse contre le cancer), et Claudia Mazzocato, (médecin cheffe SPL-CHUV), Prix 2018 et le Prix du public du 20ème Congrès suisse des soins en oncologie;
- Docteure Sabine Galland Service de médecine, Docteure Cheng Xu, Service d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme, Prix de la Faculté.

Sources d'informations complémentaires

www.chuv.ch (<http://www.chuv.ch>)

(<https://rapportsannuels.chuv.ch/>) Rapport annuel: <https://rapportsannuels.chuv.ch/> ()